



Protocole des accueils extrascolaires de la Commune de VENDIN-LE-VIEIL (été 2020)

Nous vous demandons de bien vouloir lire très attentivement ce document qui précise l'organisation et le fonctionnement du service extrascolaire dans un contexte de crise sanitaire. Cette reprise est envisageable en respectant strictement les mesures définies dans les protocoles sanitaires en vigueur à compter du 5 Juin édictés par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

- **Des impératifs à la base de toutes les mesures seront appliqués :**

- Distanciation physique
 - Gestes barrières
 - Limitation du brassage d'élèves
 - Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel
 - Formation, information, communication
- **Les parents ne pourront pas entrer dans le bâtiment ni dans la cour.**
 - **Les animateurs accompagneront les enfants dans leur groupe, dans l'optique de conserver les groupes-classes et en évitant les brassages d'enfants.**
 - **Les activités, déplacements et interactions seront fortement limités.**

Principes de fonctionnement

Les centres de Juillet et Août seront donc ouverts au sein de leur école FERRY, JAURES et LACORE. Les inscriptions seront ouvertes aux familles Vendinoises pour les enfants de 4 à 11ans (CM2) jusqu'au vendredi 19 juin.

Une priorité pourra être donnée, au regard de la demande, aux familles se trouvant dans les situations suivantes :

- Enfants des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie
- Enfants dont les deux parents travaillent
- Familles monoparentales, quelle que soit la situation professionnelle du parent

Au regard du nombre limité cette année, l'inscription sera limitée à **trois semaines** sur les deux mois au choix des familles.

Service de Cantine :

- Le personnel communal portera un masque, appliquera et fera appliquer minutieusement les gestes barrières et distanciation.
- Afin d'éviter tout croisement, les groupes « classes » se rendront avec le personnel communal à la cantine de façon échelonnée en respectant les distanciations physiques. Ils emprunteront un trajet et positionnement prédéfinis.
- Avant le départ pour la cantine, les enfants procéderont au lavage des mains, gestes qu'ils reproduiront à leur arrivée à la cantine et avant leur départ, ainsi qu'à leur arrivée à l'école ou lieu de détente.
- Après chaque passage d'enfants aux toilettes, le personnel d'accueil procédera au nettoyage de la cuvette, poussoir chasse d'eau et robinetterie.
- Les enfants seront placés par 2 aux tables. Le service sera effectué à table par le personnel communal qui se sera préalablement (et aussi souvent que nécessaire) lavé les mains et qui veillera au respect des distanciations.
- L'équipe devra veiller à éviter les déplacements d'enfants durant la prise du repas.
- Un lavage des mains sera opéré avant le retour en activité de l'enfant, mais également avant et après le passage aux toilettes, à chaque changement d'activité, après avoir éternué, toussé ou s'être mouché.

Le nettoyage désinfection complet des espaces d'accueil, portes, mobilier, sol, zones de contact, sanitaires, ... et jeux sera effectué par le personnel communal 2 fois par jour.

Services de garderie

Les inscriptions devront s'effectuer la semaine précédente par les parents auprès du service jeunesse.

Modalités d'accueil

Les accueils seront assurés le matin de 07h30 à 08h30 et le soir de 16h30 à 18h.

Les places seront éventuellement limitées afin de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité préconisées.

Il est demandé aux familles de respecter les distances sociales et les gestes barrières aux entrées et sorties de chaque accueil.

Sur les différents accueils, les enfants seront répartis par classe (les fratries pourront être réunies). Dans la mesure du possible nous éviterons les contacts entre les différents groupes.

Il sera interdit aux parents d'entrer dans les locaux par mesure d'hygiène.

Le personnel encadrant sera équipé de masque afin de respecter les règles d'hygiène actuelle.

Le service de garderie sera assuré sur les sites suivants :

- Maternelles Jaurès : Centre médico
- L'élémentaire Jaurès : Salle Dufour
- Maternelle et Élémentaire Ferry : Préau du 8
- Maternelle Lacore : directement sur place pour éviter les déplacements

La pause méridienne sera réaffectée au sein des cantines :

- Lacore et Jaurès : restaurant du centre (transport assuré par le bus)
- Ferry : Salle Lestienne

Un repas sera servi à table géré par notre prestataire.

Le bus pour les élèves de Lacore sera géré selon les règles strictes applicables par les services et le prestataire.

Les activités :

- Les activités seront organisées par petits groupes, de 12 personnes maximums, encadrement compris. (- 6 ans : 2 animateurs pour 10 enfants ; + 6ans : 1 animateur pour 10 enfants)
- + Des spécialistes intervenant ponctuellement au sein des accueils, notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives.
- Les groupes sont constitués, pour toute la durée de la période d'accueil, et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes.
- Lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayons etc. le lavage des mains des mineurs et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.
- Les activités, y compris celles de plein air, seront organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment d'accueil.
- Les activités organisées à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil ne pourront rassembler plus de 12 personnes, encadrants compris.
- Les sorties sont autorisées dans les bibliothèques, musées, parcs et jardins ouverts, sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès à ces équipements. Le groupe en sortie ne pourra rassembler plus de 12 personnes, encadrants compris.

Dans la mesure du possible, il conviendra de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement.

Les activités physiques et sportives pourront être organisées dans les ACM, dans le respect de la distanciation physique (au moins un mètre entre deux personnes) et des mesures d'hygiène, de la réglementation applicable aux activités sportives et des prescriptions du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020. - Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres. - Elles sont organisées dans l'enceinte de l'école ou de l'accueil ou à proximité immédiate de ceux-ci.

Hygiène :

La municipalité mettra à disposition de chacune des écoles, toute la journée, un personnel dédié au nettoyage systématique des poignées de portes, des rampes, des toilettes, des robinets et lavabos... Les produits d'hygiène, tels que le savon et le gel hydro alcoolique seront réapprovisionnés régulièrement. Des produits seront également mis à disposition des enseignants. Chaque pièce sera également aérée régulièrement. Le port du masque sera obligatoire pour les adultes.

Moyens mis en oeuvre en cas de symptômes :

En cas de symptômes évocateurs (toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre supérieure à 37.8°C...), l'enfant sera isolé dans une pièce dédiée et les parents seront immédiatement appelés pour venir le chercher. Celui-ci ne pourra revenir qu'après un avis médical. Dans le cas où les parents seraient injoignables, les pompiers procéderont à une évacuation vers un hôpital.

En cas de test positif au COVID-19, les autorités sanitaires et la collectivité locale prendront toutes les mesures à mettre en oeuvre (quatorzaine, fermeture...).

Tarif :

Les garderies du matin et du soir restent payantes au même tarif que le règlement des affaires scolaires le prévoit.

L'accueil extrascolaire sera soumis au même tarif que le règlement du service jeunesse et sports le prévoit (avec la possibilité de bénéficier du tarif forfaitaire dès trois semaines d'utilisation).

Les tarifs sont inchangés en raison du coût et des mesures sanitaires engendrés par ce protocole.

Entretien des locaux par la municipalité :

L'entretien des locaux scolaires et périscolaires est assuré par la municipalité selon l'organisation générale définie ci-dessous :

- Le nettoyage et la désinfection des locaux utilisés seront effectués deux fois par jour : midi et soir. Le matériel manipulé, zones de contact et les sanitaires aussi souvent seront nettoyés que nécessaires.
- L'aération des salles de classes et d'accueil sera effectuée très régulièrement.
- Chaque espace d'accueil sera équipé d'un kit sanitaire comprenant du savon liquide et serviettes en papier, sprays et lavettes microfibres ou lingettes virucides, papier hygiénique, gants et sacs poubelles.
- Les agents ont été formés aux nouvelles procédures de nettoyage et aux produits utilisés. De nouveaux équipements sanitaires leur ont été fournis.

La municipalité et les agents ne pourront être tenus pour responsable des écarts des enfants quant aux consignes sanitaires et aux éventuelles conséquences sur la santé, c'est pourquoi nous nous engageons à vous informer, le cas échéant du non-respect des règles par votre enfant

Le bon fonctionnement des services extrascolaires va dépendre de l'application par TOUS du présent protocole, c'est pourquoi il est important que :

- Vous expliquiez à votre enfant les gestes barrières et la nécessité de les appliquer au quotidien pour sa santé et celle des autres.
- Vous surveillez l'apparition de symptômes avec une prise de température quotidienne avant l'accueil (la température doit être inférieure à 37.8°).
- Vous ayez pris attentivement connaissance et suiviez scrupuleusement les modalités d'organisation, les règles d'accueil et de distanciation de vos enfants définies ci-dessus.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, _____

déclare avoir pris connaissance de l'organisation et du fonctionnement du service extrascolaire dans un contexte de crise sanitaire.

Vendin-le-Vieil, le _____ Lu et approuvé Signature(s)